EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Rapport N° 35

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES DE LA COOPÉRATIVE DE MAI - AVENANT N°1 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION

Olivier BIANCHI, Roger GIRARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET ne prennent pas part au vote.

Par convention d'affermage en date du 13 octobre 2008, la Commune de Clermont-Ferrand a confié à l'association POP ART l'exploitation de la salle de musiques actuelles « La Coopérative de Mai ».

Dans le cadre de ses missions de service public, l'association POP ART a développé un service dénommé « la Pépinière de Mai ».

Celui-ci vise à accueillir toute l'année des musiciens et associations dans le champ des musiques actuelles afin de leur apporter une information par le biais d'un espace « ressources » et d'accompagner leurs projets. Outre ce service, des acteurs associatifs musicaux (Europavox, Kutu Folk, Classical…) sont également accueillis de façon permanente.

La Pépinière de Mai s'est ainsi structurée dans de nouveaux locaux, d'une surface totale de 400 m2, situés entre la Coopérative de Mai et les locaux de Polydome au 3ème étage du bâtiment. Ces locaux comprennent 5 bureaux, 1 salle de réunion et des locaux communs dont une salle d'information en libre-service.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider la modification du périmètre de la délégation en conséquence et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'affermage ci-joint et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

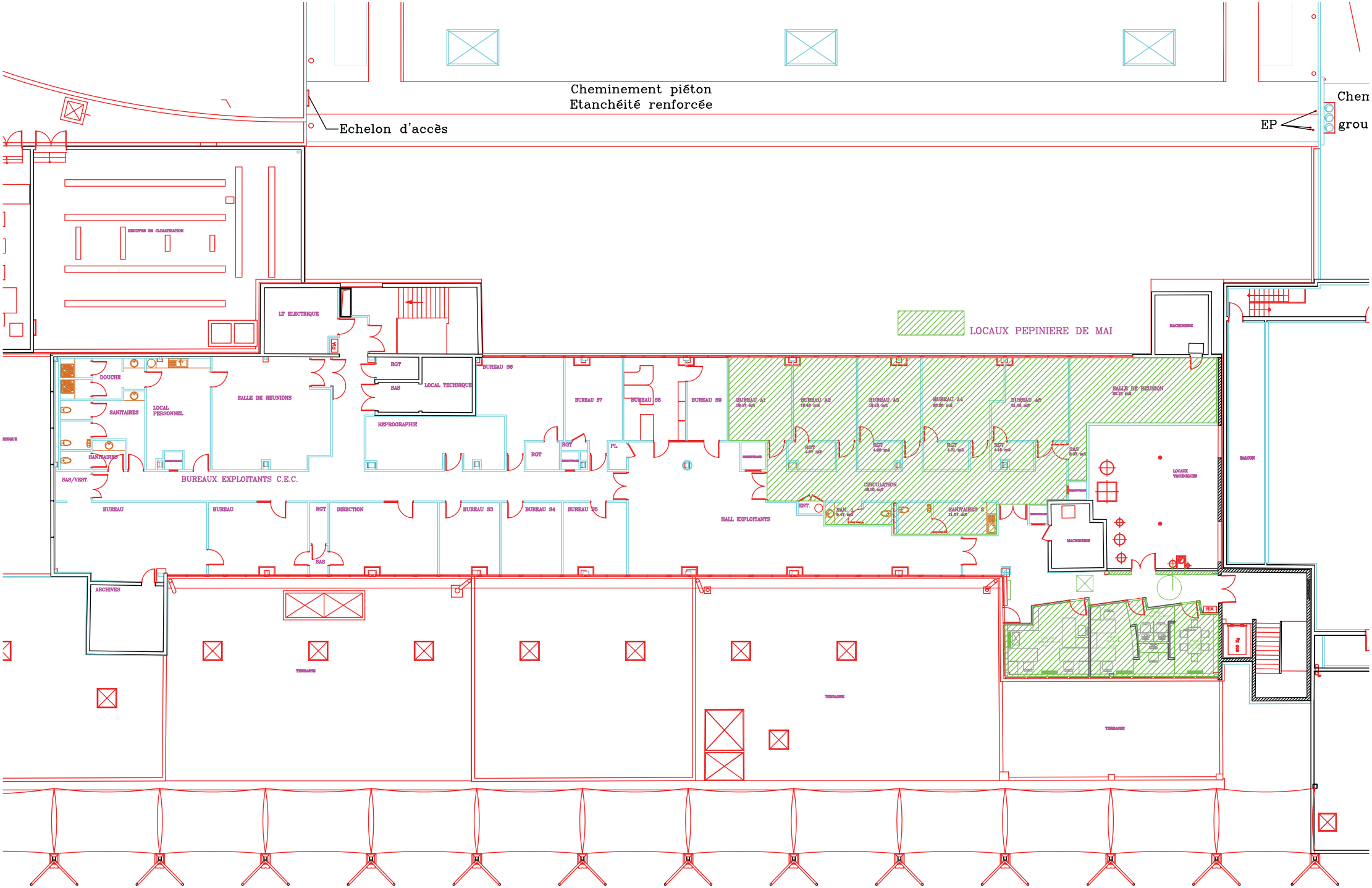
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 janvier 2013

Le Maire

Serge GODARD



CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES

NIVEAU 3 (Bureaux)

EXPLOITATION DE LA SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES

« LA COOPERATIVE DE MAI »

CONVENTION D'AFFERMAGE PASSEE AVEC L'ASSOCIATION POP ART

AVENANT N° 1

Entre la Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

L'Association POP ART, ayant son siège social à Clermont-Ferrand, rue Serge Gainsbourg, déclarée à la Préfecture du Puy-de-Dôme le 27 mai 1999 n°17.803, représentée par Stéphane Calipel, son Président, habilité à l'effet des présentes

Il est convenu ce qui suit :

Par convention d'affermage en date du 13 octobre 2008, déposée à la Préfecture du Puy-de-Dôme le 14 octobre 2008, la Commune de Clermont-Ferrand a confié à l'association POP ART l'exploitation de la Salle de Musiques actuelles, située rue Serge Gainsbourg à Clermont-Ferrand, dénommée « la Coopérative de Mai ».

Afin de permettre le développement des activités de la Pépinière de Mai dont les activités sont décrites à l'article 4-2-7 de la convention d'affermage, la Commune de Clermont-Ferrand met à la disposition de l'association POP ART de nouveaux locaux et matériels.

Article 1

La Commune de Clermont-Ferrand met à la disposition de l'association POP ART, en plus des locaux et espaces extérieurs visés à l'article 3-1 de la convention d'affermage, et des biens et installations visés à l'article 3-2 :

- les locaux suivants : 5 bureaux, 1 salle de réunion, 2 blocs sanitaires et dégagements ainsi qu'un pôle ressource disposant d'un accueil et d'une salle d'informations en libre-service, dont les plans figurent en annexe (annexe n° 1),

Ces locaux sont soumis aux mêmes dispositions que les locaux, biens et installations visés aux articles 3-1 et 3-2 de la convention d'affermage.

Article 2

Les locaux mis à disposition visés à l'article 1 dépendent fonctionnellement de l'ensemble immobilier contigu dénommé le Polydôme.

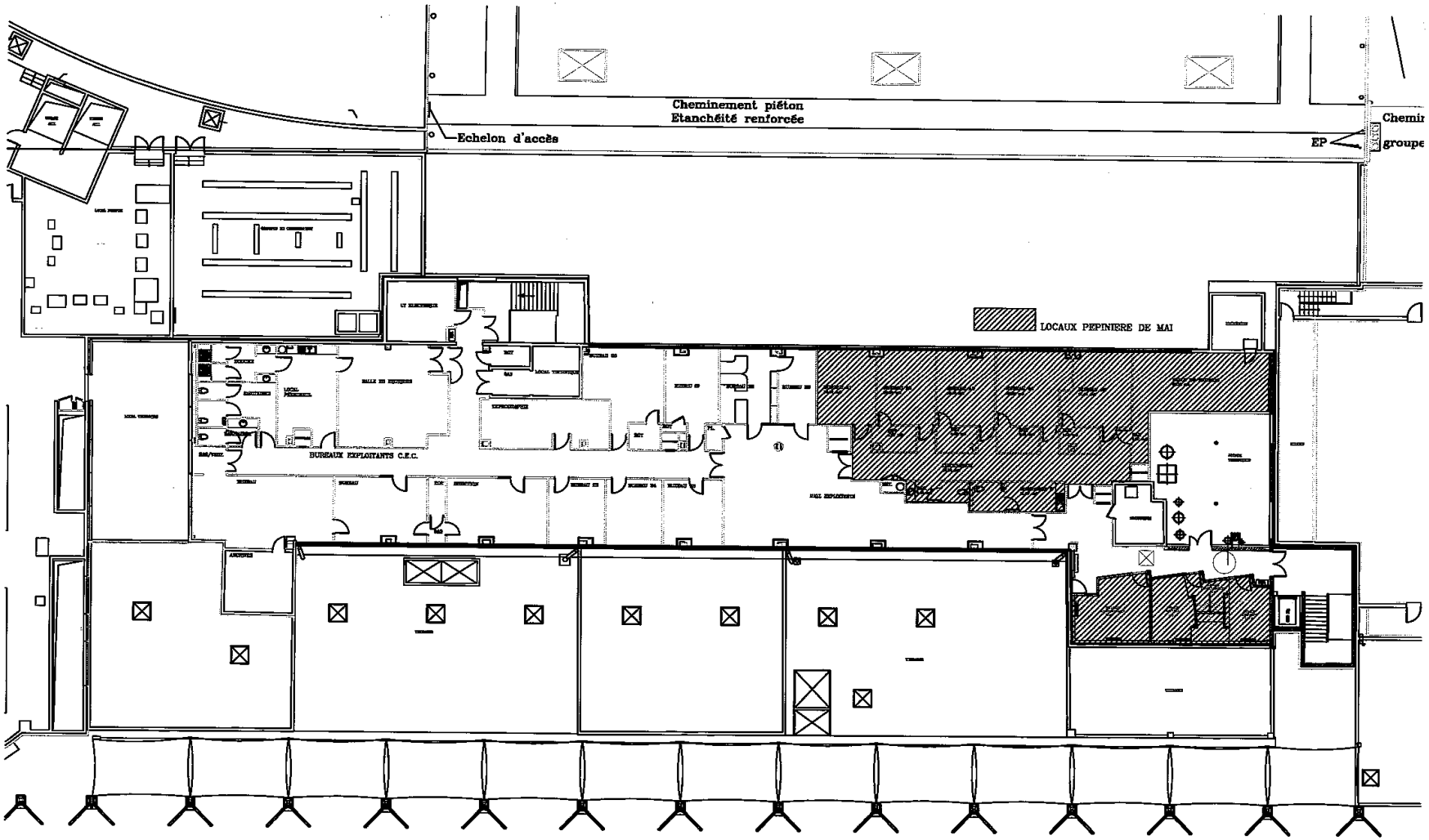
Une convention sera passée entre la Commune de Clermont-Ferrand, l'association POP ART et la Société d'exploitation du Polydôme de Clermont-Ferrand, afin de fixer les conditions d'occupation des locaux, et notamment les modalités relatives à la sécurité du bâtiment et aux charges d'occupation.

Fait en trois exemplaires, dont un pour l'enregistrement,

A Clermont-Ferrand le
Le représentant de l'Association
Pop Art

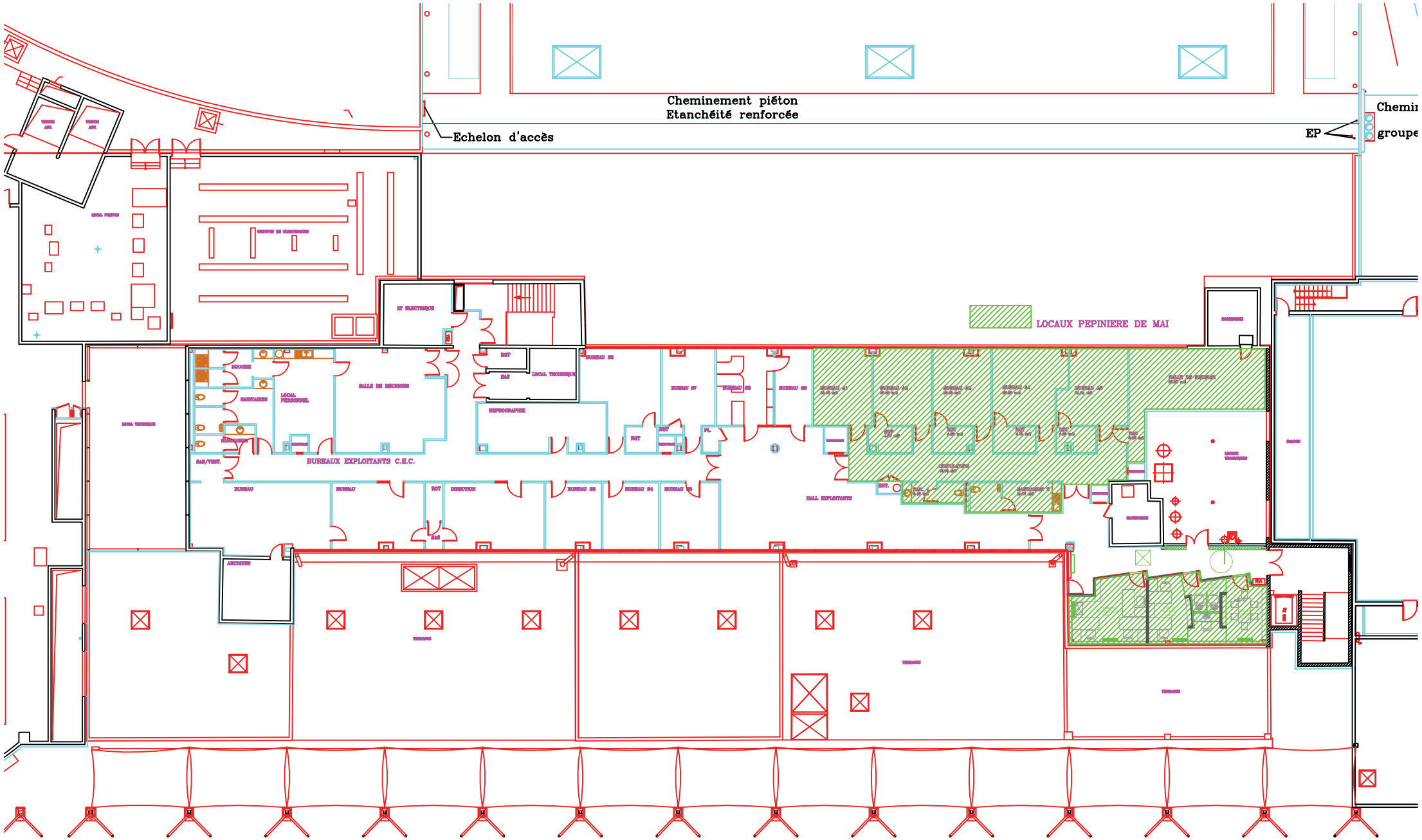
A Clermont-Ferrand le
Le représentant de la Commune
de Clermont-Ferrand
Le Maire

Annexe 1



CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES

NIVEAU 3 (Bureaux)



CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES

NIVEAU 3 (Bureaux)